

Compte rendu du Comité Technique Académique du lundi 18 octobre 2021

1- Approbation des PV du 17 et 26 mars 2021
Les PV sont adoptés à l'unanimité

2- Rentrée 2021 : premiers constats dans le 1^{er} degré
Ci-dessous un point sur les évolutions d'effectifs a été présenté :

	Const at rentré e 2019	Prévisio ns R2020	Constat rentrée 2020	Prévisi ons R2021	Constat 2021	Constat R2020- Constat R19	Prev R2020- Constat R2020	Prev R2021- Constat R2020	Constat 2021- Constat R2020	Dotation initiale 18/01/21	Dotation 2ndaire 27/01/21	Dotation finale 26/03/21
Corrèze	17182	16948	16695	16478	16431	-487	-253	-217	-264	-5	-3	-3
Creuse	7722	7613	7488	7473	7432	-234	-125	-15	-56	-3	-1	1
Haute Vienne	28975	28578	28372	27980	27851	-603	-206	-392	-521	8	4	5
Académie	53879	53139	52555	51931	51714	-1324	-584	-624	-841	0	0	2

La baisse démographique attendue était de 624 élèves, elle est finalement de 841 élèves.

La Corrèze perd 47 élèves de plus qu'attendu avec un total de -264 élèves et a perdu 3 postes.

La Creuse perd 41 élèves de plus qu'attendu avec un total de -56 élèves et gagne 1 poste.

La Haute Vienne perd 129 élèves de plus qu'attendu avec un total de -521 élèves et gagne 5 postes. .

Les effectifs constatés en maternelle sont conformes à la prévision. La baisse est par contre significative en élémentaire (-256 élèves par rapport aux prévisions).

Les ULIS 1^{er} degré gagnent quant à elle 40 élèves.

Des mesures nouvelles devaient être financées et étaient affichées dans les priorités de la Rectrice :

- limitation à 24 des effectifs des classes avec des grande section, des CP ou des CE1
- dédoubler les classes de grande section en REP+,
- mettre en œuvre les décharges de direction supplémentaires pour les écoles de 1 à 3 classes, à 9 classes et à 13 classes.

Le Rectorat indique qu'il avait intégré les élèves en scolarisation à la maison dans le 1^{er} degré public pour lesquels l'évolution s'est faite de façon beaucoup moins contraignante qu'annoncée.

Malgré la baisse démographique, les absences non remplacées sont constatées, l'aide aux élèves à besoin éducatifs particuliers reste faible, la formation continue est en berne.

Le SNUipp-FSU est intervenu pour dénoncer la situation faite à la direction d'école alors que le chantier sur les risques psycho-sociaux devait permettre d'améliorer la situation, le dossier reste au point mort. La loi Rihlac, dans ce contexte va à rebours des préconisations de l'Agence Régionale d'Amélioration des Conditions de Travail : pourtant, des marges de manœuvre existent à l'échelle académique et départementale et le SNUipp-FSU a été maintes fois force de propositions.

Les questions diverses n'ont pas été traitées : le rectorat donnera des réponses par courriel.